



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

**Concours : CONCOURS RÉSERVÉS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
CERTIFIÉS
(CAPET et CAER)**

Section : ÉCONOMIE-GESTION

Option : A, B, C, D et E

Session 2016

**Rapport de jury présenté par monsieur Alain Henriet
Président de jury**

SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

II/ LES STATISTIQUES PAR OPTION

III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

IV/ COMMENTAIRES PAR OPTION

LE RAPPORT DE JURY EST ÉTABLI SOUS LA
RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DE JURY

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SESSION

Le concours réservé d'accès au corps des professeurs certifiés de la session 2016 dans la spécialité « économie et gestion » est ouvert dans les cinq options existantes, à savoir :

- option A – Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- option B – Comptabilité et finance
- option C – Marketing
- option D – Informatique et systèmes d'information
- option E – Gestion des activités touristiques

L'ouverture de ce recrutement se fait dans le cadre de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative, entre autres, à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les principes et modalités d'organisation des concours réservés à l'intention des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont été définis dans une note de service du 17 décembre 2012 publiée au BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Cette note précise en particulier les conditions générales requises pour concourir (enseignement public et enseignement privé), les pièces justificatives à fournir par les candidats et les modalités d'organisation des épreuves. Elle a été complétée par une note parue au BO du 18 juillet 2013.

Il était prévu que les concours réservés soient ouverts pendant quatre sessions consécutives (2013 à 2016) mais pas nécessairement tous les ans dans chacune des spécialités ou options. Ainsi l'option B, ouverte en 2013, n'a pas été maintenue pour la session 2014 mais ré-ouverte à partir de 2015. En 2016 est ouverte pour la première fois, l'option E.

Courant 2016, il est envisagé que le concours réservé soit cependant reconduit en 2017 (a priori pour les options A, B et C) selon les mêmes modalités mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 serait repoussée à la date de mars 2013.

L'attention des candidats doit être portée sur les dispositions de l'alinéa 1.1.5. de la note précitée sur les inscriptions multiples : les candidats ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même année civile d'ouverture du concours réservé, c'est-à-dire un seul corps, une seule spécialité et une seule option à l'intérieur de cette spécialité (cette limitation ne vaut que pour les recrutements réservés). Ainsi il importe que le candidat choisisse l'option la plus en rapport avec son expérience professionnelle et construise son dossier en montrant l'adéquation de cette expérience et les dimensions scientifiques et didactiques caractéristiques de l'option retenue.

Le nombre de postes ouverts à la session étant défini par option, chacune des cinq options a fait l'objet d'un jury spécifique intégrant des professeurs certifiés et agrégés expérimentés (avec au moins enseignant relevant du privé sous contrat) sous la vice-présidence d'un ou une IA-IPR d'économie et gestion. Ces éléments sont présentés dans la partie II du rapport.

Seul le président de jury a été commun à tous les jurys afin d'assurer une approche commune et partagée des modalités d'examen des dossiers et de passage de l'épreuve orale dans les différentes options du CAPET réservé de la spécialité « économie et gestion ».

Le nombre de postes offerts au concours a augmenté en 2016 par rapport à la session précédente dans toutes les options à l'exception de l'option D où le concours n'a été ouvert que pour les contrats CAER (avec un poste). En option E, ouverte pour la première fois au réservé, le concours n'a été ouvert qu'en public (avec deux postes).

Le nombre de dossiers valides a logiquement continué de baisser par rapport aux sessions précédentes car, les conditions d'inscription fixées initialement n'ayant pas été modifiées, le nombre de candidats potentiels tend à s'amenuiser au fil des années. Le taux d'absence à l'oral des candidats déclarés admissibles a heureusement baissé et les candidats se sont globalement

mieux préparés que lors des sessions précédentes. Il n'en reste pas moins qu'une part importante des postes n'a pas pu être pourvue, pour les options A, B et C.

Après la présentation des données statistiques et un rappel sur la nature des épreuves, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation commentée des deux épreuves avec des appréciations et des conseils formulés, souvent convergents, par les membres de jury des cinq options ; ces indications pourraient être utilement prises en compte dans la préparation et la présentation des futurs candidats.

En conclusion, j'adresse mes vifs remerciements aux équipes de direction des établissements qui ont accepté de mettre à notre disposition les salles et équipements nécessaires au fonctionnement des différents jurys, à savoir le lycée hôtelier de La Rochelle pour l'admissibilité, les lycées Réaumur à Poitiers et J. Guesde à Montpellier, ainsi que les inspecteurs et les enseignants qui ont apporté leurs compétences et leur dévouement pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions en respectant des dispositions relativement contraignantes.

ALAIN HENRIET
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

III/ LES STATISTIQUES PAR OPTION

	A				B			C			
	2013	2014	2015	2016	2013	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	28	43	24	36	19	13	15	17	26	23	36
- CAPET	22	35	18	30	16	10	12	13	20	12	20
- CAER	6	8	6	6	3	3	3	4	6	11	16
Dossiers reçus	107	65	29	29	53	22	14	107	60	51	49
Dossiers validés	100	47	24	15	52	12	9	102	52	42	38
- CAPET	63	30	17	13	38	10	6	60	34	20	23
- CAER	37	17	7	2	14	2	3	42	18	22	15
Admissibles	48	32	20	7	31	9	7	40	36	27	21
- CAPET	31	19	14	7	24	7	5	29	22	11	13
- CAER	17	13	6	0	7	2	2	11	14	16	8
Présents	41	28	18	7	28	9	7	33	35	27	19
Taux d'absentéisme	15%	13%	10%	0%	10%	0%	0%	18%	3%	0%	14%
Admis	23	18	12	4	17	6	6	17	21	21	11
- CAPET	17	10	6	4	14	5	5	13	15	5	5
Postes non pourvus CAPET	5	25	6	26	2	5	7	0	5	7	15
- CAER	6	8	6	0	3	1	1	4	6	11	6
Postes non pourvus CAER	0	0	0	6	0	2	2	0	0	0	10

	D				E
	2013	2014	2015	2016	2016
Nombre de postes	11	12	6	1	2
- CAPET	6	8	4	0	2
- CAER	5	4	2	1	0
Dossiers reçus	28	14	6	3	5
Dossiers validés	25	10	2	2	4
- CAPET	12	2	0		4
- CAER	13	8	2	2	
Admissibles	21	10	2	2	3
- CAPET	10	2	0		3
- CAER	11	8	2	2	
Présents	17	9	2	2	3
Taux d'absentéisme	19%	10%	0%	0%	0%
Admis	11	6	2	1	2
- CAPET	6	2	0		2
Postes non pourvus CAPET	0	6	4		0
- CAER	5	4	2	1	
Postes non pourvus CAER	0	0	0	0	

III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

1/ Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP et fixe la liste des candidats qui sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. Il est important de noter que l'examen du dossier ne donne pas lieu à une notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé doit montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans les spécialité et option choisies.

2/ Épreuve d'admission

L'épreuve orale comprend deux parties bien distinctes

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

Premier temps : présentation

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP fourni pour l'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit

permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir les éléments contenus dans le dossier de RAEP. Le jury apprécie que le candidat intègre les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements.

Deuxième temps : exposé

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé structuré répondant au sujet proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours. Ce sujet (libellé en quelques mots) est choisi en liaison avec la séquence pédagogique développée en première partie (donc chaque candidat a en principe un sujet différent des autres candidats). Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion d'apprécier les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe sur un thème en envisageant des éléments de transversalité. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels).

L'entretien peut s'élargir à un questionnement sur le fonctionnement du système éducatif et les conditions effectives d'exercice du métier.

IV/ COMMENTAIRES (PAR OPTION)

IV.1 Option A

1. Composition du jury

Monsieur	HENRIET	Alain	IGEN	Président
Monsieur	AUBOUËR	Estève	IA-IPR	Vice-président option A
Madame	BONNET	Pascale		Certifiée
Monsieur	GONCALVES	Sébastien		Agrégé (P)
Madame	GUERRAUD	Anne-Elisabeth		Agrégée
Monsieur	HIBLE	François-Xavier		Agrégé
Madame	IDIER	Marie-Christine		Certifiée (P)
Madame	MONEYRON	Aline		Certifiée
Madame	RASANDIMANANA	Sophie		Certifiée
Madame	TRIQUET	Cécile		Agrégée
Monsieur	TOULOUZE	Sébastien		Certifié
Monsieur	VAILLANT	Stéphane		Certifié

2. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle RAEP de 15 candidats ayant exercé dans des établissements scolaires mais également dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation continue.

Sur la forme

Le jury a constaté la présence de quelques dossiers qui présentaient les caractéristiques attendues : connaissances des programmes, respect des consignes données dans les rapports du jury, qualité de l'expression, présentation des séances proposées bien construite. Certains candidats ont mené une réflexion intéressante sur l'évaluation.

Les autres candidats n'ont pas répondu pleinement aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des premières sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture.

Certains candidats n'ont pas fait un dossier qui répond aux critères d'explicitation attendus d'un enseignant d'économie gestion de cette option.

Sur le fond

Quelques candidats présentent un parcours et une expérience solides ainsi qu'une formation initiale satisfaisante.

Première partie

Le constat fait lors des précédentes sessions peut être renouvelé : les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent conformes, voire riches, et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STMG, BTS AM ou AG-PME/PMI – apprentissage ...) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages ...).

Le jury rappelle aux candidats qu'une présentation très organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat. Certains candidats sont restés sur des présentations inadaptées et limitées à la simple observation ou, plus grave, à la copie d'ouvrages. Les candidats non admis ou non admissibles des précédentes sessions ont trop souvent reproduit les mêmes erreurs.

L'expérience doit également intégrer une dimension scientifique en rapport avec la spécialité demandée et qui témoigne d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Deuxième partie

Le règlement du concours prévoit que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Le jury a constaté une véritable différence entre ceux qui ont réalisé un véritable travail de réflexion et ceux qui limitent leur travail à la recopie d'ouvrages dont certains aspects scientifiques ne sont pas maîtrisés.

Quelques candidats ont développé à juste titre la partie évaluation et ont réellement pris en compte les conseils du précédent rapport de jury.

3. Épreuve d'admission

Résultats : 7 candidats admissibles (uniquement concours public) – moyenne : 8,29 – note mini : 4 – note maxi : 14 ; 4 admis (1 homme – 3 femmes)

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury attend une présentation structurée qui montre les axes de réflexions et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Le jury a constaté un investissement sérieux de quelques candidats tandis que des candidats récurrents ont parfois présenté un dossier identique aux précédentes sessions avec les mêmes lacunes sans prendre en compte les commentaires des rapports du jury. Il est fortement conseillé de reconstruire un nouveau dossier en cas d'une nouvelle présentation au concours.

Lors de l'admission le jury a fait une nouvelle fois le constat que les programmes de STMG (de première en sciences de gestion et de terminale spécialité ressources humaines et communication), qui sont une référence privilégiée de cette option, sont peu connus. Le candidat doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et la pédagogie. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements.

En revanche, comme pour les précédentes sessions, cet entretien a mis en évidence une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG ainsi qu'une insuffisance rédhibitoire, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques de base.

Exemples de sujets proposés

- Le contrat de travail peut-il être un levier de motivation ?
- La rémunération n'est-elle que le prix du travail ?

- Quelles sont les incidences de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les conditions de travail ?
- À quelles conditions l'organisation peut-elle garantir l'employabilité de l'individu ?
- Dans quelle mesure la gestion des ressources humaines favorise-t-elle le maintien et le développement des compétences dans l'entreprise ?
- Le contrat de travail peut-il être un outil de performance ?
- Comment les compétences individuelles participent-elles à la stratégie d'une organisation ?

IV.2 Option B

1. Composition du jury

Monsieur	HENRIET	Alain	Président - IGEN
Monsieur	TASSION	Pierre	Vice président – IA-IPR
Madame	AVEZOU	Muriel	Certifiée
Monsieur	DEBAYLE	Jean-Pierre	Agrégé (P)
Madame	ENGER	Isabelle	Agrégée
Monsieur	MANET	Michael	Agrégé
Madame	PASQUEREAU	Marie-Paule	Agrégée
Madame	POUTHIER	Isabelle	Certifiée
Monsieur	RAYSSAC	Francis	Certifié
Monsieur	ROBIN	Patrick	Certifié

2. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle RAEP de 9 candidats ayant exercé soit dans des établissements privés sous contrat ou publics mais également dans le cadre de l'apprentissage et la formation continue.

Sur la forme

Les bons dossiers présentent des caractéristiques communes. Ils allient connaissances des programmes, respect des consignes données dans les rapports du jury et qualité de l'expression. La construction des séances est adaptée aux objectifs pédagogiques. Toutefois, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des précédentes sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable. Certains candidats n'ont pas fait un dossier qui répond aux critères d'explicitation attendus d'un enseignant d'économie gestion option B.

Sur le fond

La grande majorité des candidats présente un parcours et une expérience solides ainsi qu'une formation initiale de qualité.

Première partie

Le constat fait lors des précédentes sessions peut être renouvelé : les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STMG, BTS...) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages ...).

Le jury rappelle aux candidats que seule une présentation organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat.

Certains candidats ne présentent pas une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle. Les réalisations et les travaux décrits doivent dépasser la simple observation ou la copie d'ouvrages mais bien permettre de valoriser les potentialités du candidat dans son domaine professionnel. Les candidats non admis des précédentes sessions doivent particulièrement travailler cet aspect.

L'expérience doit également prendre en compte une dimension scientifique en rapport avec la spécialité demandée et témoigner d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Deuxième partie

Le règlement du concours prévoit que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Le jury a constaté de réels progrès dans ce domaine. Il reste important pour les candidats de montrer des situations et une réflexion en cohérence avec les programmes et référentiels en vigueur. Le contenu et le choix de l'activité choisie doivent démontrer une réelle maîtrise des contenus. L'utilisation inadaptée de certains documents (photocopies d'ouvrages, paraphrases de programmes et ouvrages) ne permettent pas d'apprécier les aspects didactiques et pédagogiques de l'activité présentée. Certains dossiers restent centrés sur des expériences en STG ou en baccalauréat professionnel secrétariat sans aucune remise en perspective vis-à-vis des programmes actuels.

Quelques candidats ont repris le même dossier que lors des précédentes sessions avec les mêmes imperfections et sans prendre en compte les conseils des rapports du jury. Les candidats précédemment admissibles doivent absolument reconstruire leur dossier pour répondre aux attentes du concours.

Si le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats, il a une nouvelle fois constaté que le thème de l'évaluation et sa contribution aux apprentissages des élèves n'est pas considéré comme faisant partie de la pédagogie. L'évaluation est uniquement envisagée dans le cadre de la certification et non de la formation.

L'élève reste trop souvent absent des présentations et de nombreux candidats focalisent uniquement sur la transmission de connaissances sans faire le lien avec les apprentissages des élèves. Quelques candidats ont abordé les problématiques de la prise en compte de la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle mais ils restent une exception.

Le jury a noté une évolution et une meilleure adéquation entre l'option présentée et le parcours des candidats.

3. Épreuve d'admission

Résultats :

- concours public : cinq candidats admissibles : moyenne : 11 – note mini : 10 – note maxi : 13 ; cinq admis (3 hommes – 2 femmes)

- concours CAER : deux candidats admissibles qui ont obtenu 11 et 6 ; une admise.

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury attend une présentation structurée qui montre les axes de réflexion et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Certaines prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, à souligner des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou des difficultés rencontrées.

Les programmes de STMG (1^{ère} SDG et terminale STMG spécialité Gestion et Finance) qui sont la référence incontournable de ce concours doivent être connues de tous les candidats. Le candidat doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS, indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et la pédagogie. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements. L'ensemble de ces éléments ne peut se réduire à présenter une séance extraite d'un ouvrage.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à une utilisation exclusive sur un niveau d'enseignement donné mais d'être capable de transposer les connaissances et les compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement dans le cadre du continuum ou en lien avec d'autres enseignements.

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet, très général, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet étant choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie. Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente. Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et ses notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à utiliser d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels, ordinateur). Le jury attend que les candidats possèdent un socle de connaissances supérieur à celui des programmes des sections de techniciens supérieurs (ou au moins équivalent).

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses qu'ils savaient ré-exploiter.

En revanche comme pour les précédentes sessions, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, dans la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme du lycée et de ses acteurs.

La spécialité gestion et finance doit être maîtrisée au niveau des notions et des savoirs scientifiques sous-jacents. La lecture des programmes doit être une évidence pour les candidats mais celle de la présentation générale de ces programmes est indispensable pour en comprendre la philosophie. Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions et savoirs étudiés. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et d'inclure précisément l'évaluation dans sa réflexion pédagogique. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Exemples de sujets proposés

- Rôles des outils de gestion dans la mesure de la performance

- Caractérisation du cycle d'exploitation : le processus achat / vente
- Prise en compte du risque dans la gestion de l'entreprise
- Le diagnostic financier de l'entreprise
- Comment peut-on mesurer la création de valeur d'une entreprise ?
- Quels sont les outils de mesure de la performance ?
- En quoi l'inventaire contribue-t-il à l'image fidèle ?

IV.3 Option C

1. Composition du jury

Monsieur	HENRIET	Alain	IGEN, président
Madame	REMAUD	Laurence	IA-IPR, vice-présidente
Madame	BROUILLET	Florence	Certifiée
Madame	DEPINAY	Marielle	Certifiée
Monsieur	GIRAUD	Sylvain	Agrégé
Monsieur	LE STRAT	Dimitri	Agrégé
Madame	LESTRINGANT	Marianne	Certifiée (P)
Monsieur	ROUSSEAU	Pierre	Agrégé
Madame	VERDIER	Laurence	Agrégée
Monsieur	WEYANT	Dominique	Agrégé

2. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié le dossier de 38 candidats (23 pour le public et 15 pour le privé sous contrat). Il a constaté que la majorité des candidats respectent les consignes de présentation et la contrainte du nombre limité de pages. Toutefois, certains dossiers ne répondent aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des précédentes sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture, mise en page et structuration du dossier inadaptées vis-à-vis des compétences professionnelles attendues.

Pour les dossiers retenus, les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent variées (première et terminale STG/STMG, BTS MUC, BTS NRC, BTS Banque) y compris hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages...).

Les activités choisies et les travaux demandés doivent dépasser la simple observation ou la copie de manuels scolaires. Une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle est attendue et l'expérience acquise doit témoigner d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Les dispositions du concours prévoient que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, la séquence qui lui paraît la plus significative. Si le choix est pertinent pour une majorité de dossiers, dans certains cas le candidat détaille l'ensemble de ses activités ou une progression annuelle, ce qui ne correspond pas à l'objectif de l'épreuve. D'autres candidats ont choisi une activité dont l'intérêt pédagogique et technique est faible par rapport au niveau d'enseignement retenu ou/et à la spécialité du concours, ce qui leur laisse peu de chance de démontrer leurs compétences.

Le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats mais a regretté que très peu d'entre

eux exposent les résultats obtenus auprès des élèves ou des étudiants. Le jury attend également les éléments d'évaluation associés à l'activité ainsi qu'une prise en compte de la diversité des élèves.

3. Épreuve d'admission

Résultats :

	CAER	CAPET
Moyenne	14,3	12,2
Min	6	5
Max	18	14

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Pendant 10 minutes, le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. Le jury attend une présentation structurée qui doit permettre au candidat de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité. Des candidats récurrents ont présenté parfois le même dossier sans tenir compte des conseils indiqués dans les précédents rapports de jury.

Le jury a constaté un travail sérieux des candidats. Certaines prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Il est important de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne compréhension des programmes liés à la spécialité du concours ainsi que des compétences et connaissances qui leur sont associées pour pouvoir mettre en perspective leur expérience eu égard aux enjeux de la filière. Les programmes de STMG (première STMG et terminale STMG spécialité mercatique) qui sont la cible privilégiée de ce concours doivent être bien appréhendés par chaque candidat. Celui-ci doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et les méthodes pédagogiques. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre en matière d'évaluation, de différenciation pédagogique, et de transversalité des enseignements.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à un niveau d'enseignement donné mais de montrer leur aptitude à transposer les connaissances et compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3 ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie.

Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves. Le jury attend un exposé clair et structuré, répondant à la problématique posée (explicite ou implicite). La spécialité mercatique doit être maîtrisée au niveau des notions et des savoirs scientifiques sous-jacent. Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions étudiées. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

Il est regrettable que des candidats ne prennent pas le temps de définir les termes du sujet et de répondre précisément à la problématique proposée. Le jury attend que les candidats possèdent un socle de connaissances supérieur ou au moins équivalent à ceux des programmes des sections de techniciens supérieurs. Certains candidats reprennent les notions du référentiel sans les enrichir de leurs connaissances personnelles sur le thème abordé et d'exemples pris dans l'actualité.

La connaissance du système éducatif est très souvent évoquée et fait partie de l'évaluation.

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont proposé une réflexion scientifique avec une mise en perspective. Comme pour la session précédente, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG et plus particulièrement de la réforme du lycée et de ses acteurs. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et inclure précisément l'évaluation dans leur réflexion pédagogique.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Exemples de sujets proposés :

Management commercial et réseaux de distribution

Marketing relationnel et nouvelles technologies

Enjeux et outils de la communication digitale

Veille commerciale et décisions stratégiques

Composants du prix et performances commerciales

Segmentation et réseaux de distribution

Enjeux et composantes de la stratégie de fidélisation

Marketing : charges ou ressources pour l'entreprise ?

Comment le marketing transforme-t-il l'individu en consommateur ?

Quel avenir pour la grande distribution ?

Le prix, variable d'ajustement entre producteurs et distributeurs ?

Segmentation et stratégie de fidélisation

Comment l'entreprise évalue-t-elle les performances de ses actions commerciales ?

Le consommateur prend-t-il le pouvoir ?

Le revenu du consommateur est-il encore un critère de segmentation ?

Gestion des ressources humaines et performances commerciales

Marque et valorisation de l'entreprise

Comment l'entreprise s'adapte-t-elle aux nouveaux consommateurs ?

Marketing et contraintes réglementaires

Le produit se vend-t-il tout seul ?

Le marché dans la démarche marketing

IV.4 Option D

1. Composition du jury

Monsieur	Alain	HENRIET	IGEN, président
Madame	Mireille	VAUJANY	IA-IPR, vice-présidente
Madame	Annick	MONTFORT	Professeure certifiée
Monsieur	Philippe	PANNETIER	Professeur certifié

2. Épreuve d'admissibilité

Les trois candidats dont les dossiers ont été étudiés étaient potentiellement admissibles au regard de leurs dossiers. Seuls deux candidats seront finalement admissibles après les vérifications de conditions de validité.

Les dossiers s'appuient cette année sur l'enseignement des systèmes d'information en terminale SIG ou en DCG.

Une présentation structurée permettant au jury un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat et de son parcours professionnel, est attendue. Les réalisations et les travaux méritent d'être mieux présentés afin de montrer les potentialités du candidat dans ce domaine professionnel. La qualité de l'expression est satisfaisante.

Les dispositions du concours prévoient que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, la séquence qui lui paraît la plus significative. Ce choix est le plus souvent pertinent. Cependant, un candidat a choisi son premier TD de l'année, TD d'un intérêt didactique et technique faible par rapport au niveau d'enseignement retenu et à la spécialité du concours.

Le jury apprécie la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques, le souci de prendre en compte la diversité des élèves et de leurs apprentissages ; d'utiliser des contextes et de partir des représentations et des connaissances des élèves. Le jury attend également les éléments d'évaluation associés à l'activité.

3. Épreuve d'admission

Résultats

Les deux candidats admissibles au CAER ont obtenu respectivement 15 et 11. Dans la mesure où il n'y avait qu'un seul poste au concours seul le premier est admis.

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Dans le dossier RAEP, le candidat a présenté son cursus et explicité la séquence pédagogique choisie. Le jury en attend à l'admission une présentation structurée qui montre les axes de réflexion et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

La durée de présentation de 10 minutes a été respectée et les acquis professionnels en rapport avec la spécialité ont été mis en évidence.

La présentation de la séquence tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité. Le jury attend que les candidats prennent de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée et qu'ils précisent les leviers de transversalité, les facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Les séquences pédagogiques présentées étaient bien centrées sur l'option D du CAPET Économie et Gestion. Il est bon de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne connaissance des programmes et référentiels liés à la spécialité du concours ainsi que des savoirs et compétences qui leur sont associés. La classe de terminale STMG spécialité SIG qui est la cible privilégiée de ce concours est connue par les candidats. Le jury apprécie que la séquence pédagogique proposée puisse être exploitée à ce niveau, après transposition si besoin. Les candidats peuvent montrer également une projection de leur activité dans une démarche d'évolution et d'innovation.

Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements. La clarté et la précision sont des atouts qui doivent permettre au jury de se faire une juste idée de l'expérience d'enseignement conduite par le candidat.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec le dossier du candidat.

Le jury attend un exposé clair et structuré. L'exposé vise à mesurer la capacité du candidat à s'emparer d'un item de programme ou de référentiel pour en proposer une exploitation pertinente à un niveau donné. Cela suppose de maîtriser les enjeux scientifiques et techniques associés mais aussi la didactique et la pédagogie, c'est-à-dire notamment d'identifier les points clés et les points de difficultés, de proposer des moyens de construire savoirs et compétences et d'en évaluer les acquis.

Le jury attend également une réflexion structurée qui montre une capacité à traiter les autres programmes ou référentiels concernés, notamment en amont. Il est indispensable que les candidats enseignant en BTS SIO soient capables de s'approprier les Sciences de Gestion et la spécialité SIG de STMG. Il est tout aussi indispensable que les candidats enseignant en Terminale SIG s'approprient le programme de première de Sciences de Gestion. Le jury attend que les candidats aux cursus techniques très approfondis sachent ancrer les techniques dans les organisations, intégrer les enjeux et montrer leur maîtrise de la notion de système d'information.

Le jury a apprécié la prise en compte des aspects didactiques et pédagogiques, les explications claires et convaincantes. Le fond scientifique doit être sûr et être projeté dans le temps (veille), les espaces (usages) et les différents niveaux d'enseignement.

L'entretien de vingt minutes qui suit est l'occasion d'approfondir, d'éclairer, de lever doutes et ambiguïtés sur les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat, d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, sa capacité à apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves et plus généralement sa capacité réflexive. Un candidat qui n'aurait pas bien

appréhendé le sujet lors de son travail en loge peut ainsi rebondir dans l'entretien et y démontrer une étendue adaptée de ses compétences.

Cette année, les candidats ont été capables de réagir de façon constructive et pertinente aux remarques et questions.

Le jury a apprécié la bonne connaissance du système éducatif des candidats. Le candidat admis a montré une bonne connaissance du référentiel métier de professeur.

Sujets proposés : compte-tenu des dossiers RAEP, les sujets portaient sur le modèle relationnel ou le langage de requêtes. Le jury attendait du concret et de l'actuel, une sûreté du fond scientifique de la technique avancée, une réflexion sur les outils.

IV.5 Option E

1. Composition du jury

Monsieur	Alain	HENRIET	IGEN	Président
Monsieur	Estève	AUBOUËR	IA-IPR	Vice-président option A
Madame	Marie-Hélène	FREGEAU		Professeure certifiée
Madame	Isabelle	SOUHAIB		Professeure agrégée

2. Épreuve d'admissibilité

L'option E « gestion des activités touristiques » est ouverte pour la première fois en concours réservé (uniquement pour le public). Le jury a étudié quatre dossiers recevables et a retenu trois candidats admissibles pour deux postes ouverts.

Trois des quatre dossiers présentés font apparaître des qualités conformes à la définition de l'épreuve du concours. La présentation des séquences proposées est bien construite et le jury a pu apprécier la maîtrise des contenus et du contexte professionnel dans lequel s'inscrivent les connaissances mobilisées dans la séquence choisie. Les apprentissages des élèves sont clairement indiqués.

3. Épreuve d'admission

Résultats : les notes obtenues à l'épreuve d'admission sont 14, 13 et 7 ce qui a facilité les délibérations du jury d'admission pour les deux postes offerts.

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury attend une présentation structurée qui montre les axes de réflexions et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Il est réalisé dans les mêmes conditions que pour les autres options. Le jury a apprécié la qualité de la prestation des candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses et/ou qui ont su montrer une capacité d'analyse sur leur pratique et des

connaissances scientifiques solides dans la discipline. Le jury a constaté un travail sérieux des candidats même s'ils semblaient peu sûrs du format de l'épreuve. Pour cette unique session, les candidats admissibles ont répondu aux attentes du concours.

En revanche, l'entretien a mis en évidence des différences entre ceux qui avaient une maîtrise des connaissances scientifiques et une capacité à écouter le jury et à prendre du recul et ceux qui conservaient une posture peu encline au dialogue et à la réflexion. Dans une épreuve sélective, ce critère a été déterminant.

Sujets proposés :

- Est-il toujours nécessaire d'innover dans le tourisme ?
- Quel lien entre le prix et la qualité d'une prestation touristique ?
- Quel est le rôle de la désintermédiation dans la conception et la vente de produits touristiques ?